



Droit à la pension en garde alternée?

Par **gossip**, le **06/07/2009** à **15:22**

Bonjour,
séparée de mon conjoint depuis plusieurs mois, il refuse de me verser une pension pour notre enfant sous prétexte que nous sommes en garde alternée pour le moment.
Je suis actuellement en recherche d'emploi. Lui, travaille.
Dés septembre j'aurai la garde quasi exclusive puis que notre enfant sera scolarisé à mon lieu d'habitation.
Puis-je faire valoir un droit à la pension dès maintenant?
merci de votre réponse.

Par **jeetendra**, le **06/07/2009** à **15:32**

bonjour, c'est très difficile d'obtenir une pension alimentaire en cas de résidence alternée de l'enfant, mais ce n'est pas interdit de le demander, il faut de [fluo]solides arguments pour emporter la conviction du juge [/fluo]aux affaires familiales, vous pouvez le saisir en lui adressant une LRAR (greffe des affaires familiales du Tribunal de grande instance), pas besoin d'avocat, courage à vous, cordialement